Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Annulation location saisonnière perte arrhes

Par Nicolas59

Bonjour
Je viens d annulé ma location saisonnière de 14 nuit donc perte des arrhes que j accepte 50% du séjours
Le propriétaire peut il m attaquer en justice pour des dommages et intérêt suite à cet annulation ?
Quel risque pour moi ?

2 ème question
Dans cet meme location que j ai déjà loué 3 jours il y a un mois
Il manque 2 objet soit disant après mon passage aucun inventaire ni état des lieux à l arrivé ni à la sortie location de grès à grès
Peut il porté plainte pour vole ?
Quel risque pour moi ?

Par janus2

Bonjour,

Le fait de verser des arrhes (et non un acompte), vous donne le droit d'annuler, en perdant les arrhes. Le propriétaire ne peut donc rien vous reprocher puisque le droit est de votre coté. Il en aurait été autrement si vous aviez versé un acompte...

Sans état des lieux de sortie mentionnant le manque de ces objets, le propriétaire devra prouver que c'est bien vous qui les avez fait disparaitre. Autant dire que c'est mission impossible pour lui. C'est justement à cela que servent les états des lieux...